

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 21

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

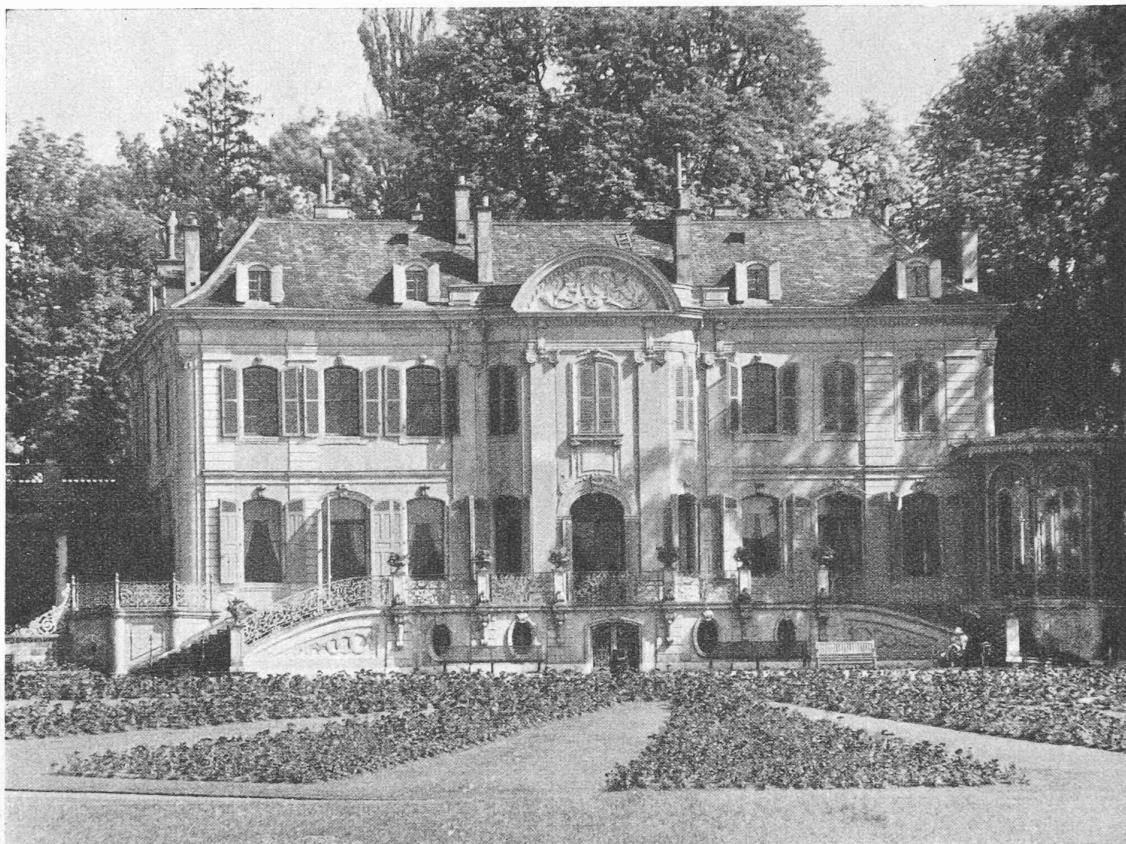
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Maison Favre, anciennement Lullin, dite La Grange, Eaux-Vives.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport de gestion de l'exercice 1939.

(Suite et fin)¹.

La Commission des normes du bâtiment, que préside M. A. Hässig, architecte, a soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués du 15 avril 1939 les textes révisés ou nouveaux suivants:

Formulaire n° 123 : Conditions et mode de méttré pour les travaux de ferblanterie et les toitures en produits bitumés ; formulaire n° 134 : Conditions et mode de méttré pour les planchers sans joints et sols divers ; formulaire n° 136 : Conditions et prescriptions pour la fourniture des ascenseurs et montecharge ; formulaire n° 142 : Conditions et mode de méttré pour les volets, volets à rouleaux et stores.

L'assemblée des délégués du 9 décembre 1939 approuva le texte nouveau du formulaire n° 21 : « Contrat entre le maître de l'ouvrage et l'architecte » dont l'article 5, qui définit la responsabilité, a été mis en accord avec le texte du formulaire n° 25 : « Contrat entre le maître de l'ouvrage et l'ingénieur, concernant les études techniques des bâtiments ». La commission s'occupe actuellement des révisions suivantes :

Formulaire : n° 128, Conditions et prescriptions de méttrage pour les travaux de parqueterie ; formulaire n° 132 : Conditions pour la fourniture et l'appareillage des installations sanitaires ; formulaire n° 133 : Conditions pour l'exécution et le méttrage des ouvrages en linoléum ; formulaire n° 135 : Conditions spéciales pour l'exécution des installations de

chauffages centraux ; formulaire n° 137 : Prescriptions pour l'installation de l'électricité dans les bâtiments ; formulaire n° 139, Conditions et prescriptions de méttrage pour la fourniture et le collage de papiers peints et d'étoffes.

La Commission des concours est intervenue plusieurs fois au cours de l'exercice écoulé auprès des autorités ou des propriétaires dans le but d'assurer une exécution correcte des concours. La commission s'est occupée plus spécialement de deux cas qui donnèrent lieu à des plaintes, les intéressés ne s'étant pas conformés aux prescriptions de la Société. Dans le premier des cas, il s'agissait d'une question de collaboration illicite ; dans le second cas, un membre du jury s'était conduit d'une façon contraire au code d'honneur. Ce dernier cas, après avoir été examiné par la commission des concours, fut transmis au Conseil d'honneur de Zurich.

Les résultats du concours de la fondation Geiser ont permis d'envisager une révision des « principes » pour l'organisation des concours d'architecture et de la notice annexe. Cette révision a été entreprise par un comité de travail que préside M. Bräuning, architecte.

Commission du coup de bâlier et des pertes de charge. La commission du coup de bâlier a terminé, au cours de l'exercice écoulé, la mise à jour des résultats de ses travaux. La commission des pertes de charge, dont l'activité fut interrompue par la mobilisation, achèvera son rapport pour la fin de l'année courante. La manière dont le résultat de ces travaux seront publiés n'a pas encore été définie. Il s'agira probablement de publications particulières ou de travaux de doctorat.

La Commission des normes pour les ascenseurs, les téléf-

¹ Voir *Bulletin technique* du 5 octobre 1940.

riques et les monte-pentes a mis au point durant l'année écoulée, la révision des normes concernant l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-chARGE. Elle élabora en outre le texte des normes S. I. A. concernant les monte-pentes pour skieurs. Au printemps 1939 déjà, la commission soumit à l'Office fédéral des transports un projet d'ordonnance relatif aux téléfériques. Malheureusement, par suite de la mobilisation et du surcroît de travail, il ne fut pas possible au dit office d'examiner cette proposition avant la fin de l'exercice.

La Commission de l'Exposition nationale put récolter, en 1939 les fruits de son travail. La participation de la S. I. A., à la section « Plan et construction » de l'Exposition, eut un grand retentissement et contribua certainement à développer chez le public la connaissance des œuvres et de l'activité des ingénieurs et des architectes. Elle montra, en outre, la nécessité impérieuse d'établir, dans le domaine de l'urbanisme, des plans d'aménagement et d'extension bien conçus.

La question de la construction d'une « *Maison de l'ingénieur et de l'architecte* » prenait précisément forme en 1939. La mobilisation nécessita le renvoi à des temps meilleurs de ce projet.

6. Groupes professionnels.

Le *Groupe professionnel des ingénieurs des Ponts et Charpentes*, au cours d'un cycle de conférences entendit 9 exposés se rapportant aux domaines des constructions métalliques ou en bois, du béton armé, etc. En marge de deux des manifestations les participants eurent l'occasion de visiter la fabrique suisse de cordes à Schaffhouse et le téléférique de l'Exposition. Au début de juin eut lieu à Zurich l'assemblée des délégués de l'Association internationale des Ponts et Charpentes, dont fait partie notre groupe professionnel. Quatorze états y furent représentés. La Suisse a droit à 6 délégués. La nomination de ceux-ci a été renvoyée à des temps meilleurs. Il est à souhaiter que le nombre des membres du Groupe des Ponts et Charpentes ne reste pas stationnaire mais, au contraire, augmente chez nous car, après la fin de la guerre qui empêche actuellement toute collaboration internationale, nous aurons pour tâche de contribuer à recréer le travail sur le plan international.

La Commission pour les essais et les recherches relatives au béton armé précontraint, présidée par M. le professeur Ritter, a établi tout un programme d'essais préliminaires qui furent exécutés au Laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. Ils avaient pour but de déterminer les grandeurs fondamentales telles que résistances, modules d'élasticité, déformations plastique et élastique, dans le cas de bétons riches de différentes sortes et soumis à des contraintes préalables diverses. Les résultats obtenus sont extrêmement complets et dépassent tout ce qui a été publié sur ce sujet jusqu'à ce jour.

La Commission pour l'étude de la soudure, présidée par M. le professeur Dr F. Stüssi, avait à trouver en premier lieu la somme nécessaire à la couverture d'une dépense de Fr. 50 000, prévue pour les essais de durée des poutres soudées à âmes pleines et d'assemblages. Ces essais doivent permettre d'harmoniser le texte des normes S. I. A. relatif à la soudure avec l'état actuel de la technique des charpentes métalliques. Il faudra, en particulier, s'efforcer de compléter les prescriptions existantes par des textes relatifs à la soudure des poutres à âmes pleines, telles qu'elles sont utilisées dans les charpentes métalliques, les ponts-routes et les ponts de chemins de fer. Le nombre des membres du groupe s'élevait, à la fin de 1939, à 202.

Groupe professionnel des Architectes pour les relations

internationales. Ce groupe professionnel, dont la fondation avait été décidée à l'assemblée des délégués de Soleure, eut sa séance constitutive le 18 juin. De même que le Groupe des Ponts et Charpentes fait partie de l'organisation internationale du même nom, le groupe des architectes pour les relations internationales fait partie des « Réunions internationales des architectes ». Les statuts de ce groupe prévoient, pour première tâche, de faciliter les relations entre les organes dirigeants des « réunions internationales » et les architectes suisses, plus spécialement les architectes S. I. A. Il a inscrit en outre à son programme l'organisation de cours d'étude et la publication de mémoires relatifs à son activité. Le groupe manifesta une première fois déjà sa raison d'être par l'organisation de la réception d'architectes anglais de « The Architectural Association ». Il était en outre prêt à assumer la réception d'architectes étrangers, à l'occasion de l'assemblée générale de notre Société à Zurich, projet qui tomba par suite de la mobilisation. A la fin de 1939 le groupe comptait 74 membres et était présidé par M. Gampert à Genève.

7. Fondation Geiser.

Conformément au règlement de cette fondation, un concours dont le sujet était : « Problèmes actuels des concours d'architecture » fut ouvert durant l'année écoulée. Les concurrents avaient pour programme d'étudier dans quelles conditions s'exécutaient les concours actuellement et de faire un examen critique des principes admis en la matière et de la façon dont ces derniers étaient appliqués. Ils étaient autorisés à proposer, cas échéant, des innovations. Quinze travaux furent déposés pour la date prescrite, soit le 31 juillet 1939 ; sept d'entre eux furent primés et la somme de Fr. 1850 fut distribuée conformément aux indications du jury. D'une façon générale, tous les concurrents ont reconnu que les « principes » actuellement en vigueur étaient bons, qu'ils constituaient une base de grande valeur pour l'organisation des concours et qu'aucun changement fondamental n'était nécessaire. Tous réclamèrent une augmentation du nombre des concours et spécialement des concours intéressant la Suisse entière et proposèrent l'abandon des mesures tendant à limiter le nombre des concurrents. Parmi beaucoup de propositions excellentes, il y a lieu de signaler celle d'une organisation plus fréquente de concours à deux degrés et celle tendant à créer un organisme central dont dépendrait la coordination et le contrôle de tous les concours de Suisse. Ont été classés, en premier rang, les travaux primés de MM. : R. Schwerz et H. Lesemann, architectes à Genève ; M. Picard, R. Loup, J. Perrelet et L. Stalé, architectes à Lausanne ; O. et E.-M. Stock, architectes à Zurich ; W. Vetter, architecte à Paris, avec chacun Fr. 250 ; H. Bernoulli, architecte à Riehen et B. Rahm, D. David, E. Jauch, architectes à Hallau, Saint-Gall et Stockholm, avec chacun Fr. 150. Les travaux de MM. Stock, Sommerfeld et Bernoulli ont été publiés dans la « Schweizerische Bauzeitung », vol. 114, nos 22, 24, 25 et 27. Les travaux de MM. Schwerz et Lesemann et ceux de MM. Picard, Loup, Perrelet et Stalé et Vetter ont paru dans le « Bulletin technique », 65^e année, nos 23, 24, 25 et 26.

8. Bibliothèque.

Une série de publications techniques suisses et étrangères est à la disposition des membres de la Société et de ceux que cela pourrait intéresser, au secrétariat, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les textes de brevets mis à disposition par la Schweizerische Bauzeitung peuvent être consultés gratuitement auprès de la maison Blum & Cie, bureau d'ingénieur-conseil en propriété industrielle, Bahnhofstr. 31, Zurich.

9. Assurances.

Les contrats passés avec la « Zurich » société d'assurances accidents et responsabilité civile et avec la Société anonyme d'assurances contre les accidents à Winterthour, sont encore en vigueur et nos membres sont mis au bénéfice des réductions suivantes, par rapport au tarif normal :

10 % resp. 15 % pour assurance individuelle avec contrat d'au moins 5 ans.

5 % resp. 10 % pour assurances collectives avec contrat d'au moins 10 ans.

Nos membres furent engagés à faire usage dans la mesure du possible de ces avantages.

10. Service de placement.

Le rapport annuel du Service technique suisse de placement (S. T. S.) montre que, durant l'exercice écoulé, le marché du travail des professions techniques évolua d'une manière très favorable et l'activité du service semblait devoir, à juger d'après les inscriptions, atteindre un maximum. Toutefois, par suite de la déclaration de guerre, ces prévisions ne se réalisèrent pas. Plus du 80 % des places annoncées et des places pourvues le furent avant les hostilités. En définitive, le nombre des places offertes diminua de 3,5 % par rapport à l'année 1938, celui des places pourvues de 12,5 %. Le nombre des places vacantes à l'étranger augmenta de 13,5 % mais par contre le nombre d'entre elles qui purent être pourvues diminua de 1,5 %. Les affaires conclues concernèrent : 87 diplômés des Ecoles supérieures, 278 techniciens et 137 dessinateurs ; 311 se rapportaient au génie civil et au bâtiment, 188 aux industries mécanique, électrique ou chimique, une affaire fut classée dans les divers.

Les inscriptions se répartirent entre les organisations professionnelles affiliées au S. T. S. comme indiqué au tableau ci-dessous.

L'exercice écoulé accuse un manque d'ingénieurs, de techniciens et de dessinateurs dans les branches de la construction des machines et de l'électricité, ainsi que dans le domaine du béton armé et de la construction métallique. Par contre c'est le contraire dans la branche du bâtiment où le nombre d'architectes, techniciens et dessinateurs dépasse sensiblement celui des places disponibles ; il en est de même dans la branche du chauffage.

Les places offertes et pourvues à l'étranger se répartissent comme suit : Europe, soit Danemark, Allemagne, Angleterre, France, Grèce, Hollande, Irlande, Italie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Suède et Espagne : 161 demandes, 36 places pourvues. Afrique, soit Egypte : 1 demande, 0 place pourvue ; Amérique, soit U. S. A., Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Vénézuéla : 21 demandes, 3 places pourvues. Asie, soit Afghanistan, Indes britanniques :

18 demandes, 7 places pourvues. Chine : 1 demande, 0 place pourvue. Indes néerlandaises : 3 demandes, 0 place pourvue. Turquie : 4 demandes, 0 place pourvue. Au total 230 demandes ont été formulées par des pays étrangers ; il ne fut possible de donner suite qu'à 61 d'entre elles. Un grand nombre de ces places à repourvoir ont en effet dû être annulées à la déclaration de la guerre en septembre 1939. Toutes les vacances annoncées en Allemagne furent annulées et en Suisse également ce recul du nombre des places à repourvoir fut très marqué.

La déclaration de guerre suspendit entièrement l'action entreprise par le S. T. S. pour placer des ingénieurs et techniciens suisses à l'étranger ; ce n'est que vers la fin de l'année qu'il fut possible de reprendre les relations qui avaient été coupées. Mais les résultats qui purent être acquis dès lors furent minimes : 1 place pourvue en Argentine, 1 au Brésil, 2 au Chili et 1 au Pérou. Dans tous les efforts entrepris à l'étranger par le S. T. S. se marque le souci de sauvegarder les relations acquises, et, quelque soit l'amélioration du marché du travail en Suisse, de faire en sorte que nos techniciens ne soient pas oubliés à l'extérieur, cela afin de garder pour l'avenir la possibilité d'étendre encore son action.

11. Relations de la S. I. A. avec d'autres sociétés.

Durant l'exercice écoulé, la S. I. A. s'est fait représenter aux manifestations des sociétés amies suivantes :

Société suisse des entrepreneurs, Zurich. Assemblée générale du 12 mars 1939, à Bâle : M. P. Karlen, ingénieur, à Bâle.

Société allemande des ingénieurs (V. D. I.) Berlin. Assemblée générale à Dresden, du 17 au 23 mai 1939 : M. Max Ruoff, ingénieur, Kilchberg.

Union suisse des professionnels de la route, Zurich. Assemblée générale à Zurich, 20 mai 1939 : M. Fritzsche, ingénieur, Zurich.

Union suisse des techniciens, Zurich. Assemblée générale du 10 juin 1939, Zurich : M. Hans Naef, architecte, Zurich.

Fédération des architectes suisses, Bâle. Assemblée générale du 16 juin 1939, Zurich : M. le Dr R. Neeser, Genève.

Société suisse des géomètres, Zurich. Assemblée générale du 24 juin 1939, Zurich : M. A. Murset, architecte, Zurich.

Association suisse pour l'aménagement des eaux, Zurich. Assemblée générale, 1^{er} juillet, Zurich : M. Blattner, ingénieur, Zurich.

Toutes les invitations à des manifestations prévues pour septembre et ultérieurement furent annulées du fait de la mobilisation.

Pour le Comité central :

Le Président:

R. NEESER.

Le Secrétaire:

P. E. SOUTTER.

Zurich, le 16 juillet 1940.

Statistique des inscriptions au service technique suisse de placement.

	Etat au 1 ^{er} janvier 1939	Entrées	Sorties	Etat au 31 décembre 1939
Total	725 = 100,0 %	1305 = 100,0 %	1559 = 100,0 %	471 = 100,0 %
Membres S. I. A.	11 = 4,5 %	23 = 4,8 %	24 = 1,5 %	10 = 2,1 %
» G. E. P.	85 = 11,8 %	134 = 10,3 %	158 = 10,1 %	61 = 12,9 %
» A ³ E ² I. L.	12 = 1,7 %	30 = 2,3 %	31 = 2,0 %	11 = 2,3 %
» S. I. V.	217 = 30,0 %	319 = 24,4 %	426 = 27,3 %	110 = 23,4 %
Non-membres	400 = 55,0 %	799 = 61,2 %	920 = 59,1 %	279 = 59,3 %
Dont sont aussi membres de la				
S. I. A. :				
G. E. P.	15	24	27	12
A ³ E ² I. L.	2	5	7	0

Circulaire aux ingénieurs et architectes

ayant à établir le projet ou à diriger la construction d'ouvrages ou de bâtiments en béton armé ou en acier.

A l'instigation de la section «Fers et machines», de l'*«Office de guerre pour l'Industrie et le Travail»*, nous vous rendons attentifs au fait que, par suite des difficultés actuelles entravant les importations, les stocks de fers destinés à la construction ne cessent de diminuer.

Il est devenu nécessaire d'observer, lors de l'emploi de ces matériaux, la plus grande réserve et la plus stricte économie. L'office précité se trouve déjà dans l'obligation de prendre de nouvelles dispositions restrictives réduisant sévèrement les quantités jusqu'à restées libres. Seules, les commandes d'une importance égale ou inférieure aux chiffres ci-dessous pourront être librement passées :

- | | |
|---|---------|
| 1. Fers ronds pour béton armé | 500 kg |
| 2. Fers profilés | 1000 kg |
| 3. Fers à larges ailes | 1000 kg |
| 4. Fers larges plats | 500 kg |
| 5. Tôles noires de tous genres. | 500 kg |

Les ingénieurs et les architectes sont donc instamment priés de prendre déjà dans l'établissement des avant-projets toutes dispositions constructives utiles pour limiter au strict minimum l'emploi du fer ou pour remplacer ce dernier par un autre matériau. La collaboration de tous les milieux intéressés est absolument nécessaire pour parvenir à atténuer le plus possible, par un emploi judicieux des disponibilités, les effets que pourrait avoir la pénurie de fer dans le domaine de la construction.

Zurich, le 11 octobre 1940.

Le comité central.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE LAUSANNE
ET
SOCIÉTÉ VAUDOISE
DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Visite des Usines E. Paillard & C^e, à Ste-Croix.

C'est au nombre de plus d'une centaine que les membres de nos associations techniques, répondant à l'appel du Comité de l'A³E²I.L., participèrent cet automne à l'excursion qui devait leur faire connaître l'une des plus vivantes et des plus réputées maisons industrielles de la région. Ingénieurs de toutes spécialités, architectes de toutes tendances, ont en effet tenu à manifester par leur présence tout l'intérêt et toute l'estime qu'ils portent à la maison *Paillard* et à ses dirigeants. Le prestige incontesté dont jouit chez nous et au loin la fabrique de *gramophones*, de *machines à écrire*, d'*appareils cinématographiques* et de «radio» de Sainte-Croix faisait bien augurer de cette visite. Personne ne fut déçu et chacun, au retour, se plaisait à rendre hommage à la somme de labeur, de volonté, de science et d'habileté qui dut être et doit encore être dépensée chaque jour pour conserver, dans les circonstances présentes, à notre industrie de petite mécanique de précision la brillante situation acquise grâce à son esprit d'initiative et à ses efforts constamment renouvelés.

L'évolution de l'activité de la maison *Paillard* est en effet à ce sujet significative. D'un intéressant exposé que fit aux visiteurs M. Ed. Thorens, ingénieur, président et administrateur-délégué de la Société, membre de l'A³E²I.L., nous retenons les points suivants : Au siècle dernier déjà, sous la forme

d'une activité artisanale, Sainte-Croix s'était fait connaître par la fabrication des *boîtes à musique*. Les travaux s'exécutaient alors en grande partie chez l'habitant, à domicile, et ce n'est que vers 1900 que commença graduellement l'organisation industrielle de la production et la construction des bâtiments de l'usine. A cette époque, l'industrie jurassienne de petite mécanique devait connaître une première crise, qui, grâce à la clairvoyance de ceux qui dirigeaient la maison, put être conjurée par le remplacement de la fabrication de la boîte à musique par celle du *gramophone*, occupation principale de la maison *Paillard* pendant plus de trente ans. Lorsqu'en 1930, il fallut remédier à une situation de nouveau précaire, la maison *Paillard* ne fut pas prise au dépourvu. Dès 1920, instruite par plusieurs crises passagères, elle avait à temps dirigé ses services techniques vers la préparation d'une nouvelle fabrication, celle de la *machine à écrire*. Craignant un manque de main-d'œuvre, la Société avait construit à Yverdon une nouvelle usine spécialement affectée à cette dernière activité, usine qui fut doublée en 1938. En outre une partie des usines de Sainte-Croix dut être affectée aux machines à écrire, plus spécialement au modèle «Hermès Baby», modèle dont le succès est considérable. Enfin, dès 1930 la maison *Paillard* travailla à la mise au point d'*appareils de prise de vue et de projecteurs cinématographiques* qui constituent aujourd'hui avec les *appareils de «radio»* deux importants dicastères de son activité.

La visite se fit sous la conduite des ingénieurs de la société, MM. Nicole, Renaud, Droz, Widmer, Rochat, tous des A³, M. Henry, chef de fabrication et M. Juillard, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, ingénieur-conseil de la maison. Tous se mirent avec compétence à la disposition des visiteurs, leur exposant durant l'après-midi entier, dans chaque atelier, à l'aide d'objets minutieusement préparés à l'avance, les méthodes de fabrication et de contrôle appliquées, les solutions apportées aux multiples problèmes tant techniques que d'organisation.

Il n'est malheureusement pas possible, dans le cadre de cette brève chronique, de rendre compte, même imparfaitement, des détails de la visite de l'usine et des laboratoires. Nous espérons avoir sous peu l'occasion de publier dans nos colonnes quelques études techniques émanant de nos collègues qui se sont voués avec tant de succès au développement de cette industrie à laquelle toute une région de notre pays doit une part de sa prospérité.

Au plaisir que procura aux ingénieurs de l'A³ et aux membres S. V. I. A. l'enrichissement de leur bagage technique devait, avant que la journée ne s'achève, s'ajouter les joies d'un repas en commun servi à l'hôtel d'Espagne. Exprimant les remerciements les plus chaleureux de tous M. le professeur P. Oguey, président de l'*Association amicale des anciens élèves de l'E. I. L.* félicita la maison *Paillard* des résultats remarquables obtenus, résultats dus sans doute aux qualités de ceux qui dirigèrent les destinées de la Société, aux capacités de la main-d'œuvre du pays, mais aussi et dans une très grande mesure à une exceptionnelle compréhension de la part qu'il convient de donner en pareille industrie aux recherches scientifiques.

Pour augmenter encore les agréments déjà multiples de son aimable réception, qui avait été organisée de main de maître par son administrateur M. E. Paillard, la maison dont nous fûmes les hôtes fit passer à l'écran, en dernière heure, un film tourné l'après-midi même durant la visite, au vu duquel les plus sceptiques furent définitivement conquis.

D. BRD.